

AVIS PUBLIC

**MODIFICATION DU LIEU DES SÉANCES DU CONSEIL
DE LA MRC DE KAMOURASKA POUR LES MOIS DE
SEPTEMBRE À DÉCEMBRE 2022 INCLUSIVEMENT**

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par le soussigné Jean Lachance, directeur général et greffier-trésorier de la MRC de Kamouraska que le conseil de la municipalité régionale de comté de Kamouraska a modifié, conformément à l'article 144 du Code municipal du Québec, le lieu de ses séances du conseil pour les mois de septembre à décembre 2022 inclusivement tel que publié ci-après.

Date	Lieu
Le 14 septembre 2022	Centre communautaire Robert-Côté situé au 470, rue Notre Dame, Saint-Pascal
Le 12 octobre 2022	Centre communautaire Robert-Côté situé au 470, rue Notre Dame, Saint-Pascal
Le 23 novembre 2022	Centre communautaire Robert-Côté situé au 470, rue Notre Dame, Saint-Pascal
Le 14 décembre 2022	Centre communautaire Robert-Côté situé au 470, rue Notre Dame, Saint-Pascal

Cet avis public, publié dans le journal « Le Placoteux », servira de publication d'avis public donné par les municipalités de Ville de Saint-Pascal et Ville de La Pocatière en vertu de l'article 345 de la Loi sur les cités et villes. De plus, cet avis public sera publié dans chacune des municipalités de la MRC de Kamouraska en vertu de l'article 433 du Code municipal du Québec.

Donné à Saint-Pascal, ce 14^e jour du mois de juillet 2022.



Le directeur général et greffier-trésorier,
Jean Lachance